



Robert MENARD 
Maire de Béziers
Président de la Communauté
d'Agglomération Béziers Méditerranée

Enregistré le
20/03/2025
AGR25/0184

Béziers, le 19 mars 2025
CAB/MPC/MPC/0084

Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie
Monsieur le Vice-Président,
500, avenue des Etats du Languedoc
34064 Montpellier Cedex
Occitanie-greffe@crct.ccomptes.fr

Objet : Réponse au rapport d'observations définitives « Contrôle coordonné le soutien public à la corrida – Exercices 2019 à 2023 »

Monsieur le Vice-président,

Par courrier du 21 février 2025, vous m'avez adressé le rapport confidentiel d'observations définitives relatif au contrôle de la Commune dans le cadre du soutien public à la tauromachie. En application des articles L.243-5, R. 243-13 et R. 243-14 du code des juridictions financières, il m'a paru nécessaire d'apporter des compléments ou des précisions à certaines des observations émises par la chambre régionale des comptes.

Avant toute chose, je tiens à remercier votre équipe de contrôle pour la qualité des échanges dont le présent rapport en est le reflet.

En effet, si l'origine du contrôle est due à une minorité d'associations d'anticorrida souhaitant une nouvelle fois affaiblir les collectivités territoriales attachées à leur tradition taurine, la Ville de Béziers n'est en rien inquiétée par cette manœuvre, bien au contraire, le rapport de la chambre soulignant « une culture taurine historiquement ancrée dans le Biterrois ».

Béziers est une ville de tradition taurine pour laquelle elle a un profond attachement. La tauromachie fait partie intégrante de son histoire, à l'instar du rugby. A ce titre, elle la défend à chaque fois qu'elle est attaquée et pèse de tout son poids pour la mettre en valeur (vice-présidence de l'UVTF, serment du midi, motion pour la défense de la bouvine, création de la Feria Off ...).

La qualité de cette étude portant sur plusieurs villes de tradition taurine va sans aucun doute permettre de donner un nouveau rayonnement et une nouvelle visibilité au monde taurin et renforcer notre attachement à nos traditions.

S'agissant du contenu même du rapport d'observations définitives, la Commune souhaite apporter des précisions.

D'une part, la Chambre évoque le modèle atypique de gestion des arènes pour lequel la Commune souhaite effectivement insister.

Béziers dispose d'arènes de première catégorie comme Bayonne, Dax, Mont-de Marsan, Vic-Fezensac, ou encore Nîmes et Arles, mais à la différence de ces communes de tradition taurine, Béziers est la seule ville dont les arènes appartiennent à des propriétaires privés qui justifient un modèle de gestion singulier, différent des modèles publics de gestion plus classiques que sont la régie ou la délégation de service public. Dans ce modèle singulier, il est donc évident que la charge financière et le risque financier de l'organisation de la tauromachie espagnole au sein des arènes relèvent de la société privée gestionnaire, charge à la collectivité de développer toutes les actions et animations parallèles permettant de faire la promotion de la culture tauromachique biterroise, comme en atteste notre fêria du 15 août dont la fréquentation ne cesse de croître d'année en année.

C'est ainsi qu'en 2024, à la demande de la société gestionnaire des corridas, un nouveau modèle de gestion innovant et audacieux a été imaginé pour assurer la pérennité de nos traditions, en garantissant à l'exploitant une gestion exclusive des arènes 365 jours par an (et non plus 5 jours) et pour une durée de 11 ans (et non plus 6 ans).

La Commune se félicite de ce nouveau partenariat tripartite, permettant à la fois une diversification des événements dans les arènes à l'initiative du gestionnaire privé, et une préservation des deniers publics dans un contexte plus général de maîtrise et de réduction des dépenses publiques.

Autrement dit, et comme le souligne à juste titre la Chambre, si le soutien financier de la Ville est en diminution pour l'organisation des corridas avec la création d'un nouveau modèle de gestion, le soutien de la commune aux événements tauromachiques hors corridas, est en augmentation de 24% sur la période. Cette juste répartition des forces entre puissance publique et initiative privée n'a qu'un seul but : soutenir la tauromachie et assurer sa pérennité.

D'autre part, la Chambre ne formule à l'égard de la Commune que 3 recommandations.

La première, « *Valoriser comptablement les biens mis à dispositions de la commune ou par la commune à la société Betarra tels que définis dans la convention de partenariat tripartite de la gestion des arènes de Béziers* ». La convention mise en œuvre en 2024 et prévoyant par écrit des engagements réciproques et des contreparties entre chaque partenaire, la Commune s'engage à développer une comptabilité analytique plus fine de valorisation via son logiciel de gestion MGDIS en cours de déploiement.

La deuxième, « *Se doter d'une charte définissant les règles en matière d'invitations pour les différents spectacles de tauromachie espagnole, tauromachiques et non tauromachiques* ». La Commune s'engage à mettre en œuvre cette recommandation, et à matérialiser via une charte la répartition des invitations.

La troisième, « Valoriser dans le compte financier l'ensemble des concours – financiers et en nature- apportés aux associations ». La Commune a indiqué dans le cadre du contrôle s'être dotée d'un logiciel MGDIS permettant de recenser toutes les informations relatives aux associations y compris les concours financiers et en nature de la collectivité, afin de les annexer au compte financier. Ce logiciel est en cours de déploiement, et la Commune s'engage à mettre en œuvre cette recommandation.

Enfin, s'agissant des retombées économiques des corridas et de la féria, la Chambre indique qu'elles « restent difficiles à évaluer en dépit de leur succès ». Tout d'abord, la Commune se félicite de la prise en compte dans le rapport du succès des corridas et de la féria. Ce constat objectif permet de matérialiser l'importance de ces deux événements pour Béziers et le Biterrois. Par ailleurs, la Commune reconnaît que l'exercice d'évaluation des retombées économiques n'est pas aisé dans la mesure où la féria ayant lieu durant le mois le plus touristique de l'année, il semble impossible d'identifier mathématiquement parmi les retombées économiques lesquelles sont directement dues à l'effet féria. Pour autant, au-delà et quelque soit le mode de calcul retenu, indéniablement les retombées économiques sont largement positives et bénéfiques pour le territoire Biterrois. La Feria de Béziers est connue nationalement, à l'instar de celles de Nîmes, Bayonne, Dax, Arles ... La fréquentation est en constante hausse, et la ville est intimement convaincue que sans corrida il n'y a pas de féria. Ces deux événements forment un tout indissociable, chers aux Biterrois que la Ville est déterminée à soutenir et à assurer leur pérennité.

Je vous remercie à nouveau pour la qualité de ce rapport qui a su objectiver l'importance même de nos traditions taurines, alors que ses détracteurs comptaient certainement l'instrumentaliser à des fins partisans.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Robert Ménard